ISSN : 0294 - 4693
DLP20-11-91005383





BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES GRANDES CULTURES

Bulletin n° 211 (19/91) du 18 NOVEMBRE 1991

CEREALES : Jaunisse Nanisante : Toujours préoccupante
: Cicadelle du blé : Attention à l'Est de la Vienne

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Situation

Malgré des conditions climatiques défavorables à l'activité des pucerons en parcelle, la capture de pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante s'est poursuivie jusqu'aux premiers jours de Novembre.

Ces vols ont permis des colonisations importantes dans les parcelles levées avant le 30 Octobre non protégées.

Dans les parcelles levées entre le 1er et 10 Novembre, on observe un début de colonisation.

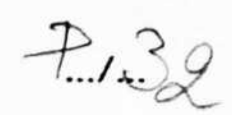
CICADELLE DU BLE

Situation

Le réseau de piégeage installé plus particulièrement en Vienne (département le plus concerné par *Psammotettix*) avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture permet de faire une première estimation de l'évolution des populations.

	15/10	30/10	10/11
BIARD	6	16	9
MONCONTOUR	-	0	0
MONTMORILLON	-	47	114
SAINT SAVIN	-	7	1
CIVRAY	-	-	4
ARCHIGNY	-	0	0

L'Est de la Vienne est le principal secteur à risque compte-tenu des fortes captures. L'année dernière, quelques symptômes de pieds chétifs ont d'ailleurs pu être mis en évidence au même endroit.





Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE RÉGIONAL
DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel :
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du
sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

Préconisation

Parcelles levées avant le 20 Octobre : un traitement a du être effectué (voir bulletin du 24/10/91). Si celui-ci a été fait avant le 1er Novembre, un renouvellement sera nécessaire. Attendre le prochain bulletin pour intervenir.

Parcelles levées entre le 20 le 30 Octobre : intervenir rapidement.

Parcelles levées entre le 1er Novembre et le 10 Novembre : un traitement est nécessaire pour détruire les populations de pucerons présentes en parcelles et empêcher leur multiplication ultérieure. Intervenir au stade 2-3 feuilles.

Parcelles levées après le 10 Novembre : une intervention n'est pas justifiée à ce jour. Attendre les prochains avertissements pour intervenir.

Un traitement précoce sur cicadelles à partir du stade une feuille peut-être envisagé **dans l'Est de la Vienne seulement** et uniquement sur blé tendre (pas de risques sur orge) avec l'un des produits homologués suivant :

- fastac 0,2 l/ha
- sumi-alpha 0,25 l/ha

Remarque : les produits couramment utilisés sur pucerons sont efficaces sur cicadelles **aux doses pucerons.**

Modalités de traitement :
Intervenir préférentiellement par une journée ensoleillée et chaude avec un volume d'eau d'au minimum 200 l/ha.

ABONNEMENT 1992

NOTE A TOUS NOS ABONNES

☐ **Les Avertissements Agricoles changent.**

Votre bulletin déjà sûr et pratique se devait d'être plus rapide fusse au prix d'une augmentation de tarif ; c'est le choix que nous avons fait et nous espérons que vous nous donnerez raison.

☐ **La Nouveauté**

Chaque édition se présentera sous 2 formes :

Vous recevrez maintenant 2 types de bulletins :

- le <u>bulletin traditionnel</u> remanié comportant les informations générales (tableaux de produits, fiches couleurs, stratégies de lutte), (6 à 12 par an) ;

- Des <u>bulletins téléimprimés</u> destinés à vous alerter rapidement de la situation et surtout du développement des maladies ou parasites (environ 20 par an). Ce nouveau système permet de limiter les retards d'acheminement. Le contrat qui nous lie aux PTT garantit la transmission au destinataire sous 24 heures.

Si vous possédez un télécopieur (FAX), le bulletin téléimprimé vous sera transmis directement le jour même (cochez la case correspondante sur le bulletin d'abonnement et donnez nous votre numéro).

FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU VERSO

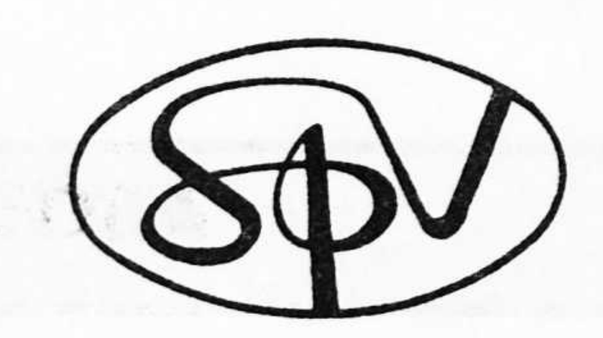
Le Chef du Service Régional
de la Protection des Végétaux,



J.P.PIQUEMAL

P33

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Station d'Avertissements Agricoles "POITOU-CHARENTES"
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ 49.58.39.02
FAX 49.58.23.82



FORMULAIRE D'ABONNEMENT 1992

NOM :..**PRENOM** : ....
SOCIETE :..
N° et nom de la rue : ....
Lieu dit : ....
Commune : ....
N° de Téléphone : ....

TARIFS - TVA 2,1 % incluse

1 Edition		**Plusieurs Editions**	
☐ Grandes cultures*	300 F.	☐ 2 Editions	540 F.
☐ Viticulture Charentes	300 F.	☐ 3 Editions	765 F.
☐ Viticulture Haut-Poitou	300 F.	☐ 4 Editions	990 F.
☐ Arboriculture Fruitière	300 F.		
☐ Luzerne à graine	50 F.		

Aidez-nous à connaître vos besoins en précisant les cultures que vous pratiquez :
*Préciser : ☐ Maïs ☐ Céréales Paille ☐ Colza ☐ Tournesol ☐ Pois

Abonnements groupés d'une même édition :
Prix unitaire : 2 à 50 = 270 F. - 51 à 200 = 255 F.

☐ JE DESIRE RECEVOIR LES MESSAGES TELEIMPRIMES PAR FAX
MON N° DE FAX :

REGLEMENT : - par mandat, chèque bancaire, au nom de :
Sous Régisseur de Recettes - Avertissements Agricoles

- par chèque postal :
CCP n°4752 - 22 X Centre de Limoges

Désire une facture OUI ☐ NON ☐

NE TARDEZ PAS A NOUS RETOURNER VOTRE BULLETIN AVEC VOTRE REGLEMENT SOUS PEINE D'INTERRUPTION DE NOTRE SERVICE